



**MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 FÉVRIER 2020, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :**

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Michel Robidoux à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

DONNÉ À CHERTSEY ce 19<sup>e</sup> jour du mois de février 2020.

---

Monique Picard  
Directrice générale adjointe par intérim  
et Service du greffe